

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19  
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,  
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mercredi 31 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 24 mars 2021

**Étaient Présents** : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme HARRIBEY Laurence, M. LAGRAVE Renaud portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.  
Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe.

## **PATRIMOINE NATUREL :**

### **Projet Forêt biodiversité - partenariat Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest**

Ce projet, lancé en 2019 vise à objectiver les connaissances sur la biodiversité en forêt cultivée de pin maritime dans les Landes de Gascogne. La première phase de ce projet a permis de réaliser un état des lieux des connaissances actuelles sur le territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Cet état des lieux démontre un niveau de connaissance très hétérogène avec de forts manques sur la biodiversité présente en forêt de pin maritime dans les Landes de Gascogne.

En analysant les résultats de la première phase et suite aux échanges avec les partenaires du projet, un développement de recherche sur le lien sylviculture-biodiversité dans les Landes de Gascogne est nécessaire pour améliorer nos connaissances. Cette seconde phase de l'étude vise donc à **définir un dispositif de suivi sur la relation entre la biodiversité et la gestion sylvicole**.

Les objectifs secondaires de cette étude visent à **vulgariser et sensibiliser** sur les principaux enseignements de l'état des lieux de la Biodiversité en forêt cultivée des Landes de Gascogne

La mobilisation des acteurs de la biodiversité et de la forêt réunis pour la phase 1 sera recherchée voire élargie pour la co-construction de protocoles de suivi du lien entre gestion forestière et biodiversité

**Il est proposé** de valider le plan de financement suivant :

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** Séance du 31 mars 2021  
**A Belin-Béliet (33) et en visioconférence** Délibération n°49

Plan de financement prévisionnel :

• Région Nouvelle Aquitaine	10 000 €
• SYSSO	30 000 €
• PNRLG	5 000 €
• TOTAL	45 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention liant le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest ;
- **DE VALIDER** le plan de financement ;
- **D'AUTORISER** le Président à mettre en œuvre toutes les actions permettant la bonne réalisation de ce projet.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

